



Réaction fleuve du député Jean Michel Nintcheu au sujet de la bousculade meurtrière survenue au stade d'Olembe le 24 janvier dernier

Ce qui s'est passé le 24 janvier dernier au stade d'Olembe est à la fois ahurissant, dramatique et révoltant. Huit morts et une cinquantaine de blessés. Ce qui devait être la fête du football s'est transformé en tragédie. Les images qui circulent dans les réseaux sociaux nous montrent une scène invraisemblable, une ambiance survoltée.

Mon cœur saigne.

J'adresse mes sincères condoléances aux familles si durement éprouvées et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Le 24 janvier 2022 restera dans la mémoire collective comme une journée de honte et de déshonneur. Ce qui est manifestement en cause, ce sont les voies d'accès sur le site d'Olembe pour permettre aux spectateurs d'y arriver sans peine, les voies pour accéder à l'intérieur du stade, le marché noir de la billetterie qui a provoqué une affluence terrible des spectateurs et une présence policière inconséquente.

La prévention situationnelle en cas de débordements des spectateurs à l'entrée du

stade n'a pas été assurée selon les normes. On a pu observer avec amertume l'absence de politique de gestion des risques axée sur la prévention des comportements déviants. Rien n'a également été prévu pour réduire les opportunités délinquantes prévisibles en pareille situation et contrôler les supporters considérés comme menaçants.

La sécurisation des enceintes et la définition des modalités d'organisation et surtout d'accès au stade ont grandement fait défaut. La responsabilité tant en matière de lois qu'aux règlements de sécurité n'a pas été assurée pourtant elle incombe à ceux qui étaient censés gérer les alentours du stade et ses accès, ainsi que le déplacement des supporters dont ils devraient assurer la fouille à l'entrée.

Si on avait mis sur pied une politique globale qui allie prévention situationnelle, formation adéquate des forces de sécurité pour cette compétition, dialogue entre les différentes parties et prévention sociale et qui implique, au-delà du ministère de l'administration territoriale et du ministère des sports, tous les acteurs potentiellement concernés (les collectivités territoriales décentralisées qui disposent d'un fichier d'associations sur leur territoire de compétence, les mairies de ville, les clubs et les associations des supporters de clubs), le drame aurait pu être évité.

Au demeurant, les camerounais ont le droit d'être fixés sur ce qui s'est réellement passé. Une enquête a été prescrite. J'ose croire que cette enquête, en plus d'être sincère, permettra véritablement de démêler l'écheveau sur ce drame et sur le projet d'achèvement du complexe sportif d'Olembe pour lequel le président de la République a habilité le 16 février 2021 le ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire à signer avec la Standard Chartered Bank de Londres et BPI France Export une convention de crédit d'un montant de 55.156.693.111 FCFA. Les voies d'accès au stade devant logiquement figurer dans les travaux d'achèvement de ce stade,, les ministres concernés doivent répondre de leurs actes.

Je tiens à préciser qu'en tant que Député de la nation, j'ai saisi en date du 12 mars 2021 le Ministre d'État, Secrétaire général à la présidence de la République et le Ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire dans ce sens par correspondance. Jusqu'ici, aucun retour.

La Chambre des comptes est appelée à enquêter sur le compte d'emploi des montants colossaux gérés par la task force CAN 2021 et qui se chiffrent, d'après des sources, à plusieurs centaines de milliards de FCFA. Cette haute institution doit également enquêter sur le compte d'emploi de cette convention de crédit de plus de 55 milliards de FCFA contractée pour le financement du Projet d'achèvement du Complexe sportif d'Olembe.

Ce drame ne saurait passer par pertes et profits comme d'autres scandales qui ont émaillé le pays. Il y a eu mort d'hommes. L'impunité sur cette tragédie sera potentiellement lourde de conséquences.

Hon Jean Michel Nintcheu

Déput
